

CONSEIL MUNICIPAL de SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET Procès-Verbal

SÉANCE du 18 janvier 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 janvier 2024

Compte rendu affiché le 25 janvier 2024.

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 18

Président : Monsieur Pierre VARLIETTE, Maire

Secrétaire élu : Monsieur Jean-Pierre GRAZIOLI.

Membres présents : VARLIETTE Pierre, SIMON Yvan, BRETONNIER Yvette, CARRET Ludovic, LOTISSIER Isabelle, MAZARD Roger, BOINON Sandrine, VERMARE Odile, DELORME Marie-Joëlle, LOTISSIER Marc, GIRAUD Alain, RAYNARD Gilles, CHALON Gwendoline, GRAZIOLI Jean-Pierre.

Démissionnaire : GAYET Véronique.

Membres excusés : SERAILLE Marielle (pouvoir à Yvette BRETONNIER), PERALDO Yves (Pouvoir à Jean-Pierre GRAZIOLI), LOISON Thierry (pouvoir à Odile VERMARE), BONNET Fabrice

Monsieur le Maire prend la présidence de la réunion du Conseil Municipal. Il ouvre la séance en excusant Madame Marielle SERAILLE, Messieurs Yves PERALDO, Thierry LOISON et Fabrice BONNET et donnant lecture des pouvoirs. Il procède à la vérification du quorum. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance à 19h45.

Il souhaite à tous une très belle année 2024 et remercie les élus pour leur implication dans la collectivité.

Le Conseil Municipal propose comme secrétaire de séance Monsieur Jean-Pierre GRAZIOLI.

- **Présentation des implantations définitives des points d'apport volontaires des ordures ménagères et du tri et validation des bons de commandes auprès de la CCMDL pour le programme 2024,**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Ludovic CARRET pour la présentation des sites choisis pour les points d'apport volontaires à installer sur la Commune. Il présente l'emplacement pour le secteur des Hauts de Chaliar et de l'avenue Croix Sopha, situé le long de la départementale après le giratoire.

Il présente également les coûts pour la Commune pour l'acquisition de silos semi-enterrés :

Colonne « ordures ménagères » : 5 105 euros HT

Colonne « emballages et papier » : 4 570 euros HT

Colonne « verre » : 4 636 euros HT

Et l'aide de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais :

Par colonne ordures ménagères et emballages papier : 1 282 euros HT

Par colonne verre : 1 362 euros HT

Pour 2024, les installations suivantes sont prévues : 6 silos pour les sacs noirs, 11 silos pour les sacs jaunes et 3 silos pour la collecte du verre, répartis sur les sites suivants : La Salvatière, Les Hauts de Chaliar (le long de la Départementale), Salle polyvalente (à côté du lieu de dépôt actuel), Place de l'Épargne, Parking de la Maison des services, et zone d'activités Grange Thival (déplacement dans le délaissé du Département). Soit un montant total de 94 538 euros HT auquel il faut déduire l'aide de la Communauté de Communes Chamousset en Lyonnais d'un montant de 25 880 euros. Il reste à faire chiffrer les travaux de génie civil pour l'enfouissement. Ces quantités, pourront être revues à la baisse, car il sera possible de remplacer les silos de 4m³ par des silos de 5 m³ sans que le coût n'augmente trop.

Monsieur le Maire prend la parole pour signifier qu'il a demandé que la CCMDL prenne en charge une part plus importante des acquisitions de silos car les déchets sont une compétence communautaire, au minimum 1 800 euros par silo et que les Communes bénéficient d'un retour des subventions obtenues par la CCMDL pour ce dossier. Par ailleurs, il informe que des Communautés de Communes prennent en charge totalement l'acquisition et l'installation de ces équipements. Des choix financiers et budgétaires seront à effectuer par l'assemblée communautaire sur ce point. Le Conseil Municipal choisit ensuite la finition des silos.

Pour le compostage des déchets, deux sites ont été choisis pour l'installation de composteurs : il reste à trouver des référents qui seront formés à la gestion des bacs de dépôts.

- **Présentation du mobilier à fabriquer, pour le Pôle Culturel et validation des devis,**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Roger MAZARD pour la présentation des devis pour l'ameublement du pôle culturel, dossier travaillé de concert avec la commission et les associations. Un premier devis a été transmis, en attente du deuxième.

Monsieur le Maire rappelle l'aide de 50 000 euros du Département du Rhône et le dossier a été déposé auprès de la DRAC.

Madame Marie-Jo DELORME, Présidente de la bibliothèque présente les premiers choix de matériel pour équiper la médiathèque.

Monsieur le Maire propose une visite des lieux en février.

- **Changement de la chaudière fuel de la Mairie, en chaudière gaz et validation du devis,**

Monsieur le Maire expose que la chaudière fuel de la Mairie est en très mauvais état et doit être changée. Il propose un passage au gaz avant la mise en place de la géothermie. Un premier devis est présenté, qui porte sur un montant de 27 942 euros HT. En accord avec le Conseil Municipal, il sera demandé deux autres devis aux entreprises Saint Laurentaises.

- **Débat sur le devenir de la MJC, propositions de la commission municipale jeunesse,**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yvan SIMON. Il présente les travaux des six derniers mois avec la commission jeunesse et la MJC. Cette association se trouve face à un renouvellement de bureau complexe dû à un écart d'âge des membres et la rentrée de septembre 2024 semblait très compliquée à organiser. Les activités gérées par cette association, avec 3 salariés et 4 autoentrepreneurs sont chronophages et font peur aux nouveaux arrivants. Avec Noa BRUNO, un bilan a été effectué et des actions ont été mises en place pour les jeunes de la Commune. Pour la MJC, il ressort de la réunion du 8 janvier 2024 une proposition du bureau : Ne conserver au sein de la MJC que les événements festifs et intégrer dans une autre association les activités. Deux ou trois membres du bureau seraient prêts à continuer la gestion de ces dernières au sein d'une autre association. En effet, la gestion des activités est vue comme trop contraignante, trop lourde pour les jeunes souhaitant entrer dans le bureau. On risque la perte de motivation et l'essoufflement des bonnes volontés. Les associations Vivre en Famille ou la Fête du Sport pourraient accueillir les activités. Reste de nombreux problèmes, comme l'accord des associations, le transfert des salariés, le déficit financier généré...

Le but est de remotiver l'équipe actuelle afin qu'elle reste attractive pour de nouveaux arrivants. Monsieur le Maire expose qu'il est dommage de faire « sortir » de la MJC les activités, et propose une gestion distincte des deux pôles par la même entité MJC. La réflexion doit continuer afin de faire perdurer une association datant de plus de 50 ans sur la commune.

- **Convention de partenariat avec la CCMDL concernant le réseau des bibliothèques,**

Monsieur le Maire rappelle que la CCMDL a permis la mise en réseau des bibliothèques de son territoire notamment au travers d'un logiciel SIGB commun (et donc un catalogue commun) et l'embauche d'un coordinateur. Cette mise en réseau bénéficie à l'ensemble des usagers et lecteurs du territoire grâce au catalogue commun et aux nombreux services qui y sont associés. Elle bénéficie aussi aux bibliothécaires grâce aux échanges avec les autres bibliothèques et à la modernisation des équipements. Cette mise en réseau se fait dans le cadre d'un contrat territoire lecture (CTL) signé par la CCMDL et la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) ; des financements ont été accordés pour permettre la rémunération d'un poste de coordination du réseau des bibliothèques de la CCMDL (32 communes réparties sur deux départements : 25 dans le Rhône, 7 dans la Loire) et des communes d'Yzeron et Courzieu, à temps plein. Le financement CTL se termine le 11 juin 2024, sans possibilité de renouvellement. Chaque commune du réseau a conventionné avec la CCMDL pour la période du 12 juin 2021 au 31 décembre 2023. Compte tenu du financement jusqu'au 11 juin, il convient de prolonger par avenant cette convention, soit du 1er janvier 2024 au 30 juin 2024. Il rappelle que la compétence Lecture publique relève des communes et que la CCMDL intervient pour permettre la mutualisation des moyens.

Il informe donc le Conseil municipal de la nécessité d'approuver l'avenant n°1 pour prolonger la convention de partenariat du 1er janvier 2024 au 30 juin 2024. Il expose notamment : l'objet de celle-ci, les engagements réciproques, la participation financière de 805.44 euros, la durée de la convention, les responsabilités, les règlements des différends et la fin de la convention.

Madame Marie-Jo DELORME intervient en tant que présidente de la Bibliothèque et précise que le réseau permet la mise à disposition de 150 000 documents entre toutes les bibliothèques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide l'avenant n°1 à la convention et autorise Monsieur le Maire à signer cette dernière.

- **Création de servitudes, sur le domaine public communal au profit de la propriété ADAPEI,**

Monsieur le Maire présente un plan de demande de servitude pour le bâtiment de l'ADAPEI pour le passage des réseaux et accès.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les servitudes présentées.

- **Travaux des commissions,
Questions diverses**

- **Travaux des commissions,**

Monsieur le Maire donne la parole aux adjoints et conseillers municipaux délégués.

Monsieur Roger MAZARD présente les devis de bureau d'études pour l'étude de rénovation énergétique du restaurant scolaire. C'est la société COGIFLUIDE qui est retenue pour un montant d'honoraires de 3 500€ HT.

Il expose avoir demandé un devis à la société POINT VIRGULE pour la signalétique de l'Espace Juge Pascal.

Madame Yvette BRETONNIER annonce le repas du Comité des Aînés Saint Laurentais et les remplacements de personnel au restaurant d'enfants.

Monsieur Yvan SIMON expose que Madame Laetitia RONZON assurera les fonctions de placier pour le marché forain dès le lundi 22 janvier 2024.

Les travaux de préparation du « Pumptrack » sont terminés et les travaux de finition reprendront dès que la météo le permettra. Pour la réfection des terrains de tennis, la rédaction du cahier des charges est en cours et l'appel d'offres pourra être lancé sur février 2024.

Monsieur Ludovic CARRET remercie les élus pour leurs présences aux permanences de distribution des sacs poubelles.

Madame Odile VERMARE annonce la commande de 25 arceaux à vélo. Elle rend compte aussi des travaux de la commission économie pour Monsieur Thierry LOISON : Un local commercial est actuellement recherché pour un magasin d'informatique.

Madame Sandrine BOINON rend compte des travaux de la commission communication avec une première réunion afin de définir la feuille de route pour 2024 avec la publication de 3 newsletters et des lettres d'information en avril, juillet et octobre. Elle remercie les élus pour leur implication dans la rédaction, la correction et la distribution du bulletin municipal de fin d'année. Et elle fait le point sur les inscriptions pour le voyage du Conseil Municipal à Strasbourg.

- **Questions diverses.**

Monsieur le Maire présente le dossier de la participation de la Commune à la gestion des eaux pluviales. Pour rappel, la CCMDL est compétente en matière d'assainissement collectif et les communes conservent la compétence eaux pluviales. Les eaux usées et les eaux pluviales ne transitent pas toujours dans des réseaux de collecte séparés : ces réseaux sont dits unitaires. Depuis le 1er juillet 2022, la CCMDL a confié l'exploitation des réseaux et des ouvrages d'assainissement à SUEZ Environnement dans le cadre d'une DSP et SUEZ facture chaque année à la communauté de communes une quote-part liée à ces eaux claires qui transitent dans les réseaux unitaires. Depuis le transfert de la compétence assainissement collectif, la commune participe au financement de l'exploitation des réseaux d'eaux pluviales proportionnellement aux ml de réseaux unitaires implantés sur la commune. Le montant de la participation sera de 2 131,29 € à partir du 1^{er} janvier 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord.

Monsieur le Maire présente un remboursement d'Allianz, assureur de la commune, pour les dégâts causés par un orage au CTM cet été pour un total de 4 251.24 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ce remboursement.

Il présente également la somme obtenue par la Commune dans le cadre des amendes de police 2023 : 15 722.00 € pour des aménagements de sécurité et piétons.

Il propose le versement de la somme de 1 600 € au titre de subvention à l'OGEC.

Il présente l'ouverture d'un bureau de géomètre par le Cabinet Pigeon Toinon sur la commune.

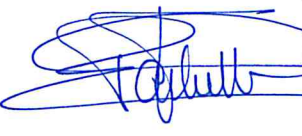
Madame Gwendoline CHALON intervient afin de demander l'étude d'une isolation Espace Juge Pascal afin de rendre plus confortable la salle d'évolution du relais Le Gamin.

Séances programmées pour 2024 :

22/02/2024-28/03/2024-18/04/2024-16/05/2024-20/06/2024-25/07/2024-12/09/2024-17/10/2024
21/11/2024 -19/12/2024

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

Le Maire,



Pierre VARLIETTE